



### La CFE Énergies défend la justice fiscale et la justesse tarifaire en matière d'électricité

Alors que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) vient de proposer une hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité de 5,3 % pour couvrir la hausse des coûts, le Premier Ministre vient de déclarer ne pas être opposé à une TVA ramenée à zéro pour les produits de première nécessité, considérant qu'imposer une TVA zéro « *est intellectuellement possible, et c'est juridiquement possible* ».

Pour la CFE Énergies qui reste fidèle au principe défini par l'ancien Président d'EDF Marcel Boiteux selon lequel « *les tarifs, comme les horloges sont là pour dire l'heure, sont là pour dire les coûts* » et qui ont offert aux Français, des décennies durant, des prix de l'électricité parmi les plus compétitifs d'Europe. Ces positions de la CRE et du Premier Ministre illustrent les défis que le Gouvernement doit relever : **mettre la justesse tarifaire et la justice fiscale au cœur de la politique française en matière de tarifs de vente de l'électricité !**

La justesse tarifaire que défend la CFE Énergies consiste à répondre en même temps à 3 enjeux : assurer aux consommateurs qu'ils paient le **juste prix**, leur garantir dans la durée une **électricité abordable, stable et compétitive** et **sécuriser le financement des investissements** dans le système électrique. Car personne ne doit oublier que ce sont les investissements d'aujourd'hui et de demain qui garantiront après-demain que les prix de l'électricité resteront durablement compétitifs en France au bénéfice du pouvoir d'achat des Français.

C'est donc bien d'une **politique tarifaire juste et responsable**, une politique qui assure en même

Parce que l'électricité française est une des plus décarbonées au monde et parce que la baisse de la fiscalité électrique peut rendre la fiscalité écologique bas carbone plus soutenable et lisible, cette justice fiscale et cette justesse tarifaire permettrait au Gouvernement de **faire rimer transition énergétique, justice sociale et cohérence climatique**. Après s'être mobilisée à Paris et à Bruxelles pour défendre la pérennité des tarifs réglementés de vente d'électricité, **la CFE Énergies compte bien poursuivre ce combat pour l'intérêt général !**

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

temps le maintien d'un **prix juste pour les consommateurs français** et la **couverture des coûts pour assurer le financement des investissements**, dont la France a besoin. Mais cette justesse tarifaire doit être doublée d'une justice fiscale guidée par la cohérence climatique.

En effet, parce qu'il s'agit d'un **bien essentiel de première nécessité**, non substituable et constitutif d'un **service public universel**, le Premier Ministre tient avec l'électricité l'occasion de **mettre en application le souci de justice fiscale** qu'il vient d'afficher, en **baissant la TVA pesant sur l'électricité de 20 à 5,5 %**, voire zéro, et en **baissant la fiscalité spécifique à l'électricité appelée CSPE**.

Cette réduction de la fiscalité qui pèse aujourd'hui sur l'électricité aurait ainsi le mérite de **redonner du pouvoir d'achat à tous les Français**, de contribuer à la **compétitivité de l'industrie française**, de **financer les investissements électriques** de la transition énergétique et de redonner des marges de manœuvre pour mettre en place une **fiscalité carbone non pénalisante pour le pouvoir d'achat des Français**.